

Communauté de Communes Tarn Agout



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

RESUME NON TECHNIQUE

Emetteur

E6

23, quai de la Paludate
Résidence Managers
33800 | Bordeaux

SIRET : 493 692 453 00050

TVA : FR

Nom du Contact : Lucile Lespy

Fonction : Consultante

Tél : 05 56 78 56 50

E-mail : lucile.lespy@e6-consulting.fr

Destinataire

Communauté de Communes Tarn Agout

Espace Ressources
Rond Point de Gabor
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél. 05 63 41 89 12
Fax. 05 63 41 89 15
E-mail : accueil@cc-tarnagout.fr

Nom du contact : Julie Beuve

Fonction : Chargée de mission Transition
énergétique

E-mail : environnement@cc-tarnagout.fr

Document

	Date	Rédacteur	Action
V1	15/03/2021	Julia Angeletti (E6)	Rédaction
	17/03/2021	Lucile Lespy (E6)	Relecture et reprises
V2	30/06/2022	Fanny Vayssié (E6) Lucile Lespy (E6)	Finalisation

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE.....	4
1.1. Enjeux et objectifs de l'Evaluation Environnementale Stratégique	4
1.2. Le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).....	5
1.2.1. Enjeux et objectifs du PCAET	5
1.2.2. Le diagnostic territorial du PCAET – les points clés	5
1.2.3. De la stratégie au plan d'actions – les points clés	6
1.2.4. Plan d'action 2021-2027 du PCAET de la Communauté de communes Tarn-Agout	6
1.2.5. Processus de concertation pour l'élaboration du PCAET	13
1.3. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes	13
2. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	15
2.1. Méthode employée	15
3. ANALYSE DES IMPACTS DU PCAET	19
3.1. Analyse des incidences sur l'environnement.....	19
3.2. Mesures envisagées pour « éviter, réduire et si possible compenser » les conséquences.....	19
4. DISPOSITIF DE SUIVI	20

1. PRESENTATION GENERALE

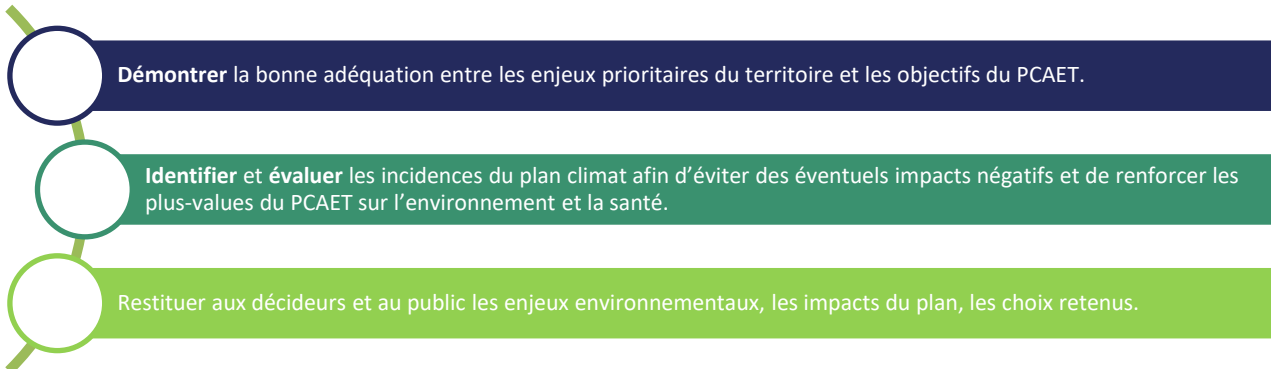
La Communauté de communes Tarn-Agout est chargée de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Les PCAET doivent faire l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique** (EES) requise par la directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001, et en application de l'article R122-17 du code de l'environnement.

Le présent document est le résumé non technique de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET.

L'EES est conduite en parallèle du PCAET. Elle a pour but d'évaluer les incidences du plan sur l'environnement. L'autorité environnementale ici compétente est la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Occitanie.

1.1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Processus itératif d'aide à la décision, l'ESS répond à plusieurs enjeux :



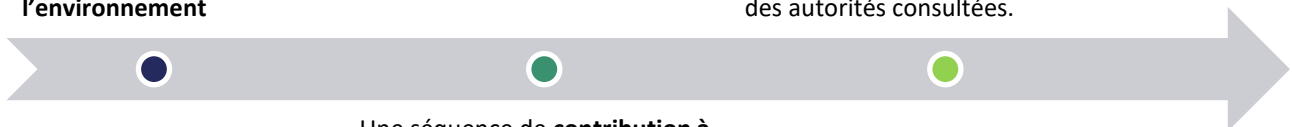
L'EES met en lumière les enjeux environnementaux du territoire, afin d'aboutir aux solutions les moins préjudiciables possibles pour l'environnement et la santé humaine.

Afin de coordonner au mieux l'élaboration du PCAET et la réalisation de l'EES pour garantir une bonne intégration des enjeux environnementaux et améliorer le PCAET, il est essentiel d'anticiper les étapes clés de l'EES, et de les articuler avec celles des travaux d'élaboration du PCAET. Il est nécessaire d'adapter la méthode de l'EES aux spécificités du territoire concerné et de bien définir les limites de l'exercice qui doit rester proportionné aux enjeux.

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'EES :

Une séquence de **diagnostic de l'état initial de l'environnement**

Une séquence de **finalisation** basée sur l'analyse des incidences résiduelles et la restitution de la démarche en direction du public et des autorités consultées.



Une séquence de **contribution à la construction du PCAET** grâce à des itérations au vu des incidences sur l'environnement, des alternatives identifiées et des mesures d'évitement et de réduction envisagées.

1.2. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET)

1.2.1. Enjeux et objectifs du PCAET



Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



Le Plan Climat Air Énergie Territorial, outil de coordination de la transition énergétique, est une **démarche de planification**, à la fois **stratégique** et **opérationnelle**. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la Communauté de communes Tarn-Agout. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs **objectifs** :



- Atténuer / réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre¹ du territoire ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité ;
- Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables.

Le contenu et l'élaboration du PCAET sont précisés dans des textes de loi suivants :



- Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;
- L'ordonnance du 3 août 2016 et le décret du 11 août 2016 ;
- L'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

1.2.2. Le diagnostic territorial du PCAET – les points clés

Consommations énergétiques



- Environ 560 GWh d'énergie finale ont été consommés en 2016 sur le territoire, soit 20 MWh par habitant (la moyenne nationale est de 25 MWh) ;
- Le secteur Résidentiel consomme 39% de l'énergie finale du territoire ;
- Le secteur des transports représente 35% de la consommation totale ;
- La facture énergétique du territoire s'élève à 2 126 €/hab.an.

Autonomie énergétique



- En 2016, la production d'énergie renouvelable sur le territoire représente 75 GWh (69% chaleur et 31% électricité) ;
- Cette production couvre l'équivalent de 13% de la consommation du territoire ;
- La production d'énergie d'origine renouvelable provient par ordre d'importance, en 2016, de la biomasse (70%), de l'hydroélectricité (11%), du biogaz (10%) et du solaire photovoltaïque (9%).

Potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR)



- Le productible atteignable en énergie renouvelable pour la collectivité Tarn-Agout s'élève à 346 GWh. Il représente 4.6 fois la production actuelle et peut couvrir 62% des consommations 2016 ;
- Le potentiel de développement des énergies est significatif sur le territoire (par ordre d'importance) : solaire photovoltaïque (61% du potentiel total), solaire thermique (11%) et méthanisation (5%).

1 « Il existe un grand nombre de gaz à effet de serre naturellement présents dans l'atmosphère mais dont la concentration varie du fait des activités humaines. Leurs impacts sur le climat dépendent de leur capacité à absorber et émettre du rayonnement infrarouge, de leur concentration dans l'atmosphère et de leur durée de vie. » - Source meteofrance.fr

Émissions de Gaz à effet de serre (GES) du territoire



- Les émissions annuelles du territoire sont de **320 kilotonnes CO₂ équivalent** (CO₂e) selon le périmètre complet ;
- Le transport (31%) est responsable de la majorité des émissions du territoire, auquel suivent les secteurs résidentiel (10%), agricole (9%) et du traitement des déchets (7%) ;
- Les émissions indirectes et notamment la consommation des résidents représentent un enjeu important (alimentation 16% et achats de biens 19% des émissions annuelles territoriales).

Séquestration carbone du territoire



- Le territoire de la Communauté de communes Tarn-Agout séquestre environ 4 900 ktCO₂e de carbone grâce à son écosystème naturel ;
- La majeure partie de son stock carbone est liée aux cultures ;
- Annuellement, ce stock carbone est augmenté de 12,8 ktCO₂e grâce à la photosynthèse.

Qualité de l'air



- Selon les chiffres d'ATMO Occitanie, les émissions par habitant de SO₂ et de NO_x sont faibles au regard des niveaux départemental et national ;
- Une consommation de solvants plus forte qu'à l'échelle nationale et départementale explique un niveau de COVNM par habitant plus fort pour la Communauté de communes ;
- Le niveau d'émissions de NH₃ par habitant de la Communauté de communes du Tarn-Agout est du même ordre de grandeur que le niveau national, caractéristique d'un territoire à dominante agricole.

1.2.3. De la stratégie au plan d'actions – les points clés

Les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire sont orientés par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET. Au nombre de 9, ces objectifs sont les suivants :

1. **Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;**
2. **Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;**
3. **Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;**
4. **Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;**
5. **Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments**
6. **Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;**
7. **Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;**
8. **Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;**
9. **Adaptation au changement climatique.**

Les 4 premiers objectifs sont chiffrés et détaillés dans le rapport de stratégie. Les 5 suivants sont sommairement décrits dans le rapport de stratégie. Ils sont tous déclinés au travers du plan d'actions.

La Communauté de communes de Tarn-Agout se doit de réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. De plus, le PCAET doit être en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux.

Afin de tenir compte des spécificités locales (terres essentiellement dédiées à l'agriculture, activité économique tertiaire importante, fort impact carbone des transports...), les objectifs ont été comparés avec un scénario tendanciel (ou de référence), puis avec un scénario par secteur plus ambitieux. Les rédacteurs du PCAET ont fait le choix de se baser sur des scénarios déclinés par secteurs (alimentation, transports, ...).

Sur la base des enjeux et des diagnostics réalisés (PCAET et son EES), et à la suite des différents ateliers de concertation, 5 axes stratégiques ont été retenus :

1. **Un territoire adapté aux nouvelles contraintes climatiques**
2. **Un territoire pour produire et consommer local ;**
3. **Un territoire sur le chemin de l'autonomie énergétique ;**

4. **Un territoire de mobilités bas carbone ;**
5. **Un PCAET pour structurer la politique locale de transition énergétique.**

Une fois ces différents axes retenus, des objectifs opérationnels ont été définis par thématique et des actions ont été construites pour atteindre les objectifs opérationnels et chiffrés fixés. Le tableau suivant présente l'ensemble des actions retenues par la Communauté de communes TARN-AGOUT. Chacune de ces actions est déclinée en sous-actions.

Ainsi, le territoire a défini **41 fiches actions**.

1.2.4. Plan d'action 2022-2028 du PCAET de la Communauté de communes Tarn-Agout

Action	Pilote	Partenaires techniques	Partenaires financiers
Axe 1 : Un territoire adapté aux nouvelles contraintes climatiques			
1.1 Etudier et gérer les risques liés à l'eau			
1.1.1	Renforcer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations par la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	CCTA / Services GEMAPI et Aménagement, Syndicats mixtes des bassins versants du Tarn aval, de l'Agout et de l'Hers-Girou	Communes
1.1.2	Promouvoir une gestion durable de la ressource en eau pour l'irrigation et l'arrosage des espaces verts	Agriculteurs et Chambre d'Agriculture, Communes, CCTA	Chambre d'agriculture du Tarn, Gestionnaire de station d'épuration
1.2 Anticiper et limiter les risques sanitaires liés à l'augmentation des températures			
1.2.1	Développer le végétal dans les villes et les villages pour son effet îlot de fraîcheur	Communes, CCTA / Services Entretien des sites	Arbres et paysages tarnais
1.2.2	Améliorer la qualité de l'air sur le territoire : air intérieur et extérieur	CCTA / Service Transition énergétique	ATMO Occitanie, ARS, Région, Département du Tarn, Communes
1.3 Agir pour la préservation de la trame verte et bleue			
1.3.1	Animer le site Natura 2000 Vallée de l'Agout	Syndicat mixte du bassin de l'Agout et Chambre d'agriculture du Tarn (2020-2022)	Fédération des associations de pêche du Tarn, CCTA
1.3.2	Restaurer les continuités écologiques et le bon fonctionnement des bassins versants de la Mouline d'Azas et du Sézy	Syndicats mixtes des bassins versants Tarn aval et Agout	CCTA – GEMAPI, Communes, Propriétaires fonciers, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture du Tarn, Arbres et Paysages Tarnais, Fédération des chasseurs du Tarn, Rhizobiome
1.3.3	Favoriser le développement de nouveaux espaces de biodiversité	Propriétaires fonciers : Agriculteurs, Particuliers, SPLA Les Portes du Tarn, Communes, CCTA, ...	CCTA, Communes, Conservatoire Botanique d'Occitanie, Conservatoire des Espaces naturels d'Occitanie, Agence Régionale de la Biodiversité, DREAL, Chambre d'agriculture du Tarn, Fédération départementale de chasse, Arbres et Paysages Tarnais, CPIE 81
1.4 Favoriser le développement du stockage carbone dans les sols et la végétation			
1.4.1	Renforcer l'accompagnement de la filière agricole dans la transition bas carbone	CCTA / Services Développement économique et Transition énergétique	DREAL Occitanie, Chambre d'Agriculture du Tarn, Syndicat de rivières, Fédération départementale des chasseurs, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre du Commerce et de l'Artisanat, Lycée professionnel agricole de Flamarens, Coopérative Rhizobiome, Arbres et Paysages Tarnais, Groupe Pierre Fabre

Action	Pilote	Partenaires techniques	Partenaires financiers
Axe 2 : Un territoire pour produire et consommer local			
2.1. Favoriser une alimentation locale de qualité			
2.1.1	Faire émerger et structurer une filière alimentation de proximité et de qualité CCTA / Service Développement économique	DRAAF, DDT du Tarn, PETR Pays de Cocagne, Communes, les 3 Chambres consulaires, SMICTOM de la Région de Lavour, Lycée agricole de Flamarens	ADEME, DRAAF
2.2. Renforcer la vitalité des centres-bourgs			
2.2.1	Dynamiser le commerce dans les centres-villes et centres-bourgs CCTA / Service Développement économique	Communes, Associations de commerçants, CCI, CMA et Chambre d'Agriculture du Tarn	Banque des territoires
2.2.2	Poursuivre la dynamisation de Lavour et St-Sulpice grâce aux programmes Bourgs-centres et Petites villes de demain Communes de St-Sulpice et Lavour	CCTA / Service Développement économique, Agence nationale de la cohésion des territoires, CAUE du Tarn, Chambres consulaires du Tarn, Syndicats de rivières, SNCF Gare et connexions, PETR Pays de Cocagne	Etat, Banque des Territoires, CAF, Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Etablissement public foncier d'Occitanie, Département du Tarn
2.3. Promouvoir les bonnes pratiques environnementales et labellisations auprès des entreprises			
2.3.1	Promouvoir les labels environnementaux portés par les Chambres consulaires CCI et CMA du Tarn	CCTA / Services Développement économique et Transition énergétique	
2.3.2	Promouvoir les labels de qualité et environnementaux destinés à l'agriculture CCTA / Service Développement économique	Chambre d'Agriculture du Tarn et de la Haute-Garonne, Communes	Chambre d'Agricultures du Tarn
2.3.3	Inciter les professionnels du territoire à développer le tourisme durable CCTA / Office de tourisme Tarn-Agout	Comité départemental et Comité régional du tourisme, CCI et CMA du Tarn	ADEME, Région Occitanie, Département du Tarn
2.4. Favoriser l'économie circulaire entre les entreprises			
2.4.1	Mobiliser les entreprises dans une démarche d'économie circulaire SPLA Les Portes du Tarn, CCTA / Services Développement économique et Transition énergétique	Trifyl, Decoset, SMICTOM de la Région de Lavour, CCI et CMA du Tarn	ADEME, Région Occitanie
2.4.2	Développer les solutions locales de compostage des biodéchets SMICTOM de la région de Lavour, COVED Environnement	Communes, CCTA / Services ALSH et Petite enfance	ADEME
2.4.3	Favoriser la réparation et le réemploi des biens de consommations SMICTOM de la Région de Lavour, CMA du Tarn	Ressourceries, Entreprises de réparation, Région, Département, CCTA	ADEME

Action	Pilote	Partenaires techniques	Partenaires financiers
--------	--------	------------------------	------------------------

Axe 3 : Un territoire sur le chemin de l'autonomie énergétique

3.1 Accompagner l'amélioration énergétique des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique

3.1.1	Accompagner la rénovation énergétique du logement	Département du Tarn, CCTA / Services Habitat, France Services et Transition énergétique	DDT du Tarn, CAUE 81, ADIL, Union sociale de l'habitat Occitanie, Bailleurs sociaux	Etat, Agence nationale de l'habitat, Région
3.1.2	Lutter contre la précarité énergétique	CCTA / Services Habitat, France Services et Transition énergétique	ESL, ENEDIS, ONPE, Région, Département du Tarn, ADIL 81, Territoire d'Energies Tarn, Communes, CCAS	Etat, ANAH, CAF, Région, Département, CCAS
3.1.3	Accompagner les entreprises dans leur démarche d'efficacité énergétique	CCTA / Services Développement économique et Transition énergétique	CCI et CMA du Tarn, Région, BPI France	Etat (Plan de relance), ADEME, Région-AREC
3.1.4	Encourager l'usage des produits biosourcés et locaux dans la construction	CCTA / Services Développement économique et Transition énergétique et communes	Département du Tarn, CAUE 81, CCI 81 et CMA 81	

3.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables

3.2.1	Développer le solaire photovoltaïque dans un cadre maîtrisé en partenariat avec les acteurs du territoire et les citoyens	CCTA / Service Transition énergétique et communes	Région-AREC, DDT du Tarn, Territoire d'Energies Tarn, ENEDIS, ESL	AREC, Département du Tarn, Financeurs publics et privés, ENERCOOP, ECOT 81, Citoyens
3.2.2	Soutenir le développement de la filière bois-énergie locale	TRIFYL, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat et Chambre du commerce de l'industrie du Tarn	Association des COMMunes FOREstières Occitanie (COFOR), Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF), Fédération départementale des chasseurs, CCTA / Services Dév. Éco et Transition énergétique, Communes	Europe, Etat, Région, Département du Tarn, Chambre d'agriculture du Tarn, CCTA
3.2.3	Développer la production de biogaz sur le territoire	SMICTOM de la Région de Lavour, Porteurs de projets d'installation de méthanisation, CCTA / Services Développement économique et Transition énergétique	ESL, GrDF, TERECA, COVED, Chambre d'Agriculture du Tarn, Communes	
3.2.4	Encourager le développement de la chaleur renouvelable ou de récupération	TRIFYL, CCI du Tarn	CCTA	ADEME, Région, Département du Tarn, Communes

Action

Pilote

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Axe 4 : Un territoire de mobilités bas carbone

4.1. Permettre la non-mobilité

4.1.1	Expérimenter des espaces de coworking sur le territoire	Porteurs de projet de création d'espace de coworking, CCTA /	CCTA / Service Développement économique, CCI du Tarn	Etat, Région, Département
4.1.2	Mieux connaître le secteur de la logistique sur le territoire	CCTA – Services Développement économique, Communes	Commerçants, Chambre des Métiers et de l'Artisanats et Chambre du Commerce et de l'Industrie et Chambre d'Agriculture du Tarn	

4.2. Promouvoir l'offre de transports en commun

4.2.1	Agir pour améliorer le niveau de service rendu par les transports en commun	CCTA – Service Transition énergétique, Communes	Région, Communes	Région, ADEME
4.2.2	Transformer les 2 secteurs gares SNCF en pôles d'échanges multimodaux et aménager le secteur de la halte-ferroviaire	Communes de Lavaur et de Saint-Sulpice	Région Occitanie, Etablissement Public Foncier d'Occitanie, CCTA, SNCF	Etat, Région Occitanie, Etablissement Public Foncier d'Occitanie, SNCF

4.3. Développer les mobilités actives et de nouveaux services de mobilité

4.3.1	Proposer aux salariés des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail	CCTA – Services Développement économique et Transition énergétique	Les entreprises du territoire, CCI 81, CMA 81, ADEME	
4.3.2	Favoriser le développement de l'usage du vélo comme mode de déplacement du quotidien	CCTA – Service Transition énergétique	ADEME, Région, Département du Tarn, Communes	Etat, ADEME, Région, Département, Communes
4.3.3	Développer et promouvoir les sentiers de randonnée	CCTA / Office de tourisme Tarn-Agout	Département du Tarn, Comité départemental de randonnée pédestre, Comité départemental du tourisme, Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, FFR du Tarn, Communes, Association Au Pays d'en Haut, Associations de marcheurs	PETR du Pays de Cocagne

4.4. Accompagner le développement des énergies alternatives pour la mobilité

4.4.1	Déployer les infrastructures d'énergies alternatives pour les véhicules	Région, Département du Tarn, Territoire d'Energie Tarn, SEVEN ENERGIE	REVEO, ENEDIS, TRIFYL, Chambres consulaires du Tarn, IMT Les Mines d'Albi, Amarenco, NGE, EVEER'HY'POLE, SAFRA Automobile, LiO, SEVEN Energie, CCTA / Service Transition énergétique, Communes	Europe, Etat, Région, AREC, Société d'économie mixte
-------	---	---	--	--

Action

Pilote

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Axe 5 : Un PCAET pour structurer la politique locale de transition énergétique

5.1. Piloter et animer la stratégie PCAET

5.1.1	Déployer l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du PCAET	CCTA – Service transition énergétique	Les parties prenantes du PCAET	Europe, Etat, ADEME, Région Occitanie, AREC, Département du Tarn, PETR du Pays de Cocagne, ...
-------	---	---------------------------------------	--------------------------------	--

5.2. Promouvoir les enjeux air-énergie-climat, le PCAET et accompagner le changement

5.2.1	Animer la transition énergétique du territoire	CCTA – Services Communication et Transition énergétique	Communes et selon la thématique : institutions, associations d'éducation à l'environnement...	Communes
5.2.2	Soutenir l'engagement citoyen tout au long du PCAET	CCTA	Communes, Equipes pédagogiques des établissements scolaires et d'accueil de loisirs, SMICTOM de la Région de Lavour, Associations d'éducation à l'environnement, ANCT	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn

5.3. Être exemplaire sur le patrimoine public

5.3.1	Optimiser les consommations énergétiques des bâtiments publics	CCTA et Communes	Région – AREC, Territoire d'énergies 81, ESL, IMT Les Mines d'Albi...	Etat, ADEME, Région, CEE, FNCCR...
5.3.2	Maîtriser les consommations d'énergie et la pollution lumineuse liée à l'éclairage public	Communes, CCTA	Territoire d'énergies 81, ESL	DREAL, Agence régionale de la biodiversité, Territoire d'énergies 81
5.3.3	Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme	CCTA / Services Urbanisme et Transition énergétique	AUAT, Bureau d'études, Communes, Associations environnementales	Etat
5.3.4	Soumettre le budget de la CCTA à une évaluation climat	CCTA – Services Finances et Transition énergétique	I4CE, France Urbaine, AMF	

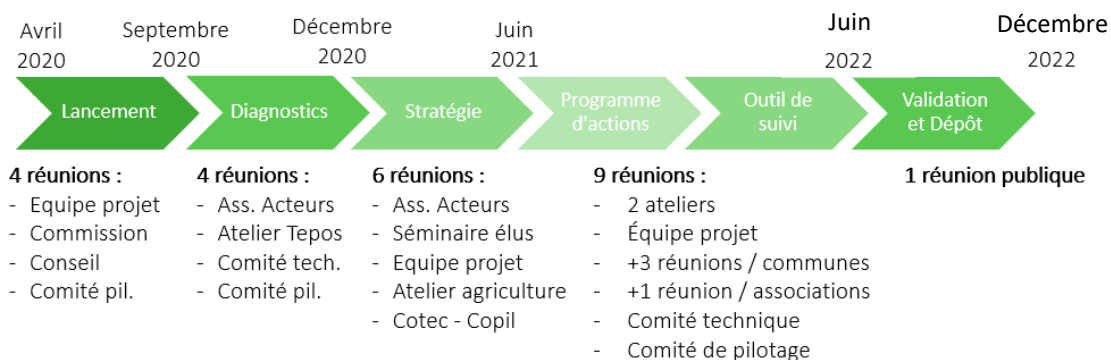
5.4. Soutenir par la commande publique les démarches environnementales des entreprises

5.4.1	Développer l'approvisionnement des cantines en produits locaux et de qualité	CCTA / Services Développement économique, Petite Enfance et Enfance, Marchés publics	Département du Tarn, Chambre d'Agriculture du Tarn, Communes, Producteurs locaux	Etat
-------	---	--	--	------

1.2.5. Processus de concertation pour l'élaboration du PCAET

CALENDRIER

Plan climat air énergie territorial (PCAET)



Evaluation environnementale stratégique (EES)

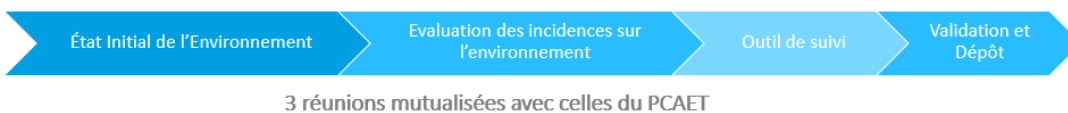


Figure 1 Chronologie et thématiques des réunions de la démarche PCAET sur la communauté de communes de Tarn Agout

1.3. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Le PCAET doit être resitué au regard des autres plans et documents existants ou à venir sur le territoire concerné. Ces documents sont énumérés à l'article R122-17 du code de l'environnement. Le schéma ci-dessous replace le PCAET au regard des plans et documents en vigueur.

Pour chaque document analysé sont étudiées les dispositions ou actions susceptibles d'interagir avec les objectifs ou actions du PCAET et sont identifiés les éventuels risques d'incompatibilités ou incohérences et le cas échéant les mesures pour les résoudre. Aucune incompatibilité ou incohérence n'est relevée entre ces documents et les actions du PCAET, puisque les seuls points de vigilance soulevés ont abouti à des modifications des fiches actions concernées.

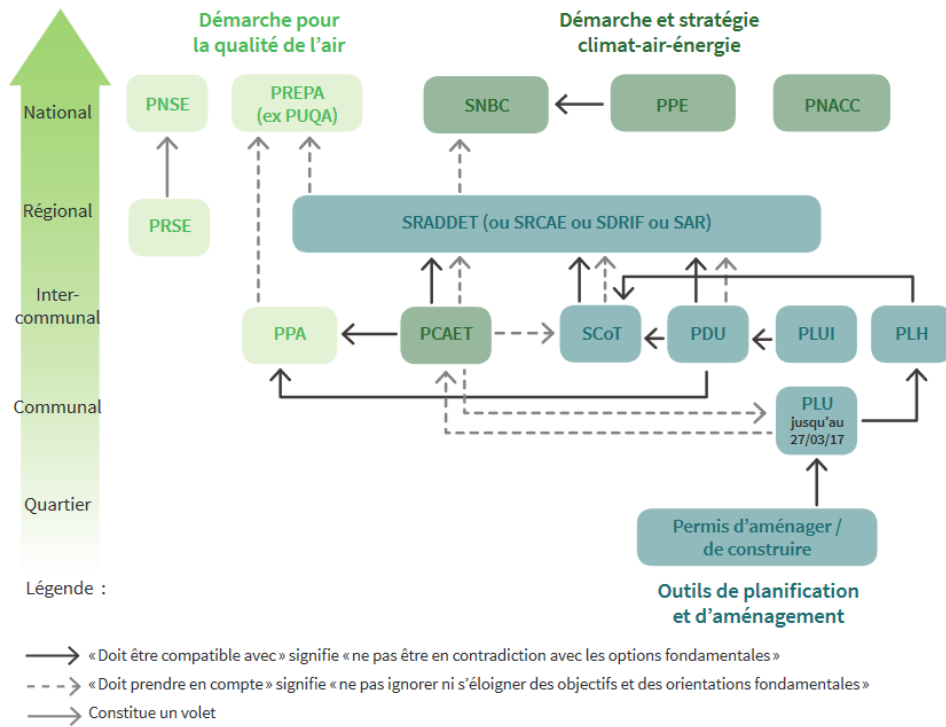


Schéma du guide : « PCAET : COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE », ADEME, Novembre 2016

Par ailleurs, pour les autres documents étudiés aucune incompatibilité ou incohérence n'a été relevée entre ces documents et les actions du PCAET.

REPOS	Stratégie Région à Energie POSitive (REPOS)
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
PDU	Plan de déplacements urbains
PLH	Programme Local de l'Habitat
SAGE	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PPRI	Plans de Prévention des Risques Inondations
SRB	Schéma Régional Biomasse
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



2. L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. METHODE EMPLOYEE

L'état initial de l'environnement (EIE) doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités et enjeux environnementaux. Cette étape, conduite à la lumière du diagnostic du PCAET, est importante car les incidences du PCAET seront évaluées au regard de ce diagnostic.

Pour cet état initial de l'environnement, les thématiques suivantes ont été traitées :

Les paysages et le patrimoine bâti

Les paysages

Le patrimoine bâti

La biodiversité et les continuités écologiques

La gestion des ressources

La géomorphologie et l'exploitation des sols

La ressource en eau

Les déchets et l'économie circulaire

Le climat et les émissions de Gaz à Effet de Serre

L'utilisation des sols et les activités humaines

La qualité de l'air

Les nuisances sonores

Les autres nuisances

Les risques majeurs

Les sols pollués

Le bien-être et la santé des habitants

Par ailleurs, deux thèmes sont traités de façon transverse : l'exploitation des ressources non renouvelables et les mobilités.

Le niveau de traitement de chaque thématique de l'état initial est à proportionner en fonction des données disponibles, des spécificités du territoire étudié, et du risque d'incidence du PCAET sur ce thème. Ainsi, avant de détailler l'état initial de chaque thématique, les éléments suivants sont précisés :

- La définition du cadre d'analyse (« de quoi parle-t-on ? ») ;
- Les données et documents de cadrage identifiés ;
- Les enjeux et pressions identifiés en première approche ;
- Les risques d'incidence du PCAET sur cette thématique ;

Ces premiers éléments de cadrage ont permis de réaliser un état initial de l'environnement cohérent, et proportionné aux enjeux locaux et aux incidences probables du PCAET. Plusieurs documents cadres s'imposent au territoire : Le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat (en cours) mais aussi les documents cadres, à l'échelon départemental, régional voire national. Lorsque les données n'étaient pas assez récentes ou incomplètes, elles ont été complétées, notamment avec les informations transmises par la maîtrise d'ouvrage et/ou les autres documents de cadrage plus récents.

Les éléments de cadrage et l'état initial permettent d'obtenir une vision dynamique et prospective pour chaque thématique du territoire. Ces éléments sont synthétisés au sein d'un tableau reprenant : les principaux atouts du territoire, les vulnérabilités et pressions exercées, les perspectives d'évolution en l'absence de PCAET (scénario dit « au fil de l'eau ») et les potentielles incidences du PCAET.

L'état initial de l'environnement présente en conclusion un tableau récapitulatif des enjeux identifiés et leur hiérarchisation au regard des thématiques et leviers du PCAET. Plus un enjeu est fort, et plus il sera nécessaire de l'inclure dans la stratégie et le plan d'actions du PCAET. Ces enjeux sont les suivants :

Le patrimoine et le paysage

Hiérarchisation des enjeux environnementaux au regard des possibles incidences et contributions du PCAET sur l'évolution du territoire			Fort	Moyen	Faible
Paysages et Patrimoines	Les paysages	Concilier développement des énergies renouvelables et préservation des paysages			
		Lancer des actions de surveillance et de préservation de la trame bocagère			
		Adapter les techniques culturales et les espèces cultivées aux changements climatiques			
		Maîtriser les extensions urbaines pour préserver les espaces agricoles			
	Le patrimoine bâti	Valoriser des formes urbaines et des modes d'habiter moins consommateurs d'espaces			
		Allier rénovation thermique et préservation de l'intégrité du patrimoine bâti			
		Limiter les pollutions atmosphériques susceptibles de dégrader le patrimoine bâti, notamment en centre-ville			
		Concilier la préservation des sites et monuments historiques identifiés avec le développement des énergies renouvelables, notamment pour le développement du solaire photovoltaïque aux abords des monuments historiques			
	La biodiversité et les continuités écologiques	Maintenir et développer la continuité écologique bocagère et forestière			
		Appuyer le développement de nouvelles pratiques agricoles, plus respectueuses de la biodiversité			
		Préserver les berges et notamment les ripisylves et forêts alluviales			
		Améliorer la continuité écologique des cours d'eau			

La gestion des ressources

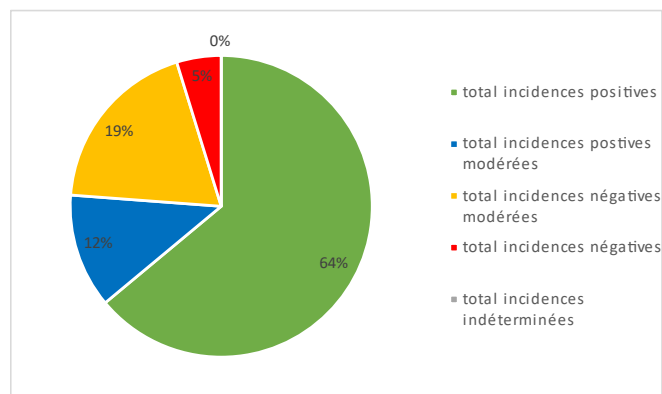
Hiérarchisation des enjeux environnementaux au regard des possibles incidences et contributions du PCAET sur l'évolution du territoire		Fort	Moyen	Faible
Géomorphologie et exploitation des sols	Veiller à la sécurité des carrières fermées envers l'environnement ;			
	Mieux comprendre la relation qui s'établit entre les sols et les pratiques agricoles pour mieux adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques.			
La ressource en eau	Anticiper la demande en eau en période de pénurie et d'étiage et en assurer le partage entre les différents usages (irrigation, eau potable, ...) ;			
	Promouvoir une agriculture raisonnée, moins dépendante de l'irrigation et moins consommatrice de produits phytosanitaires ;			
	Promouvoir des méthodes moins énergivores et moins émettrices de gaz à effet de serre pour l'épuration des eaux usées.			
Déchets et économie circulaire	Poursuivre les actions de valorisation énergétique locale des déchets non évitables ;			
	Conforter la dynamique tri et de réduction des déchets à la source, chez les particuliers comme dans les entreprises ;			
	Veiller à ce que la méthanisation des déchets ne comporte pas d'incidence sur l'environnement et la santé humaine.			
Le climat et les émissions de GES	Anticiper les effets du changement climatique au travers d'actions concrètes pour le territoire ;			
	Favoriser des pratiques agricoles extensives, préservant le stock de carbone contenu dans le réseau de prairies et bocages, et moins émettrices de gaz à effet de serre ;			
	Poursuivre les actions en faveur d'une mobilité décarbonée.			
Utilisation des sols et activités humaines	Soutenir les activités agricoles locales et accompagner leur transition vers plus de durabilité et de résilience ;			
	Poursuivre les actions de maîtrise de la consommation d'espace, notamment en lien avec le développement des zones pavillonnaire.			

Hiérarchisation des enjeux environnementaux au regard des possibles incidences et contributions du PCAET sur l'évolution du territoire		Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'air	Limiter les émissions de polluants atmosphériques (notamment de NOx) en favorisant les modes actifs et les transports en commun	Fort		
	Réduire les émissions d'ammoniac et d'azote en favorisant de nouvelles pratiques agricoles	Fort		
	Engager des actions en faveur de la réduction de l'emploi de solvants	Fort		
	Réduire les inégalités d'exposition aux pollutions atmosphériques		Moyen	
Nuisances sonores	Poursuivre les actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ;		Moyen	
	Concilier développement urbain à proximité des axes de transports et nuisances sonores induites par les grandes infrastructures routières.			Faible
Pollution des sols	Encadrer les potentiels épandages et/ou stockage des résidus (digestats) de la méthanisation ;		Moyen	
	Veiller à ce que les sites industriels ne portent pas atteinte à l'environnement.			Faible
Autres nuisances	Promouvoir un renouvellement urbain en zone déjà constituée limitant ainsi l'extension de diverses nuisances ;	Fort		
	Préserver les panoramas et les continuités visuelles dans les zones naturelles à enjeux ;		Moyen	
	Poursuivre l'identification des nuisances olfactives et électromagnétiques pour mieux les encadrer.			Faible
Risques majeurs	Réduire les risques sur la population (inondations, ...)	Fort		
	Réduire les risques sur l'agriculture (sécheresses, baisse des rendements, maladies, tensions sur la ressource en eau)	Fort		
	Réduire les risques sur les milieux naturels (migration/mortalité espèces, prolifération espèces envahissantes, destruction milieux naturels, ...)	Fort		
	Intégrer les risques technologiques aux logiques de développement urbain.		Moyen	

Les quelques incidences négatives et modérées relevées ont fait l'objet de point de vigilance signalés aux rédacteurs des fiches actions. Ces points de vigilance concernent notamment le déploiement de l'énergie bois (gestion de la ressource sylvicole et préservation de la qualité de l'air), ainsi que le développement de la méthanisation (modalité de stockage et d'épandage) et la préservation des continuités écologiques.

Pour les fiches actions, des points de vigilance ont été proposés. À la suite de ces retours, des modifications ont été apportées aux fiches actions. Une fois intégrées, ces modifications apportées permettent de considérer que les incidences négatives seront désormais modérément négatives, puisque encadrées par des dispositions spécifiques.

Répartition des incidences prévisibles du PCAET sur l'environnement après modification des fiches



3.2. MESURES ENVISAGEES POUR « EVITER, REDUIRE ET SI POSSIBLE COMPENSER » LES CONSEQUENCES

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement²

La notion de compensation est complexe à mettre en œuvre pour les PCAET car les actions détaillées sont généralement plus stratégiques qu'opérationnelles et sont parfois décrites très en amont de leur mise en œuvre, ce qui n'offre pas assez d'informations pour engager des mesures de compensation. **Les mesures d'évitement et de réduction ont déjà été intégrées à la rédaction des orientations du PCAET.**

Les points de vigilance ayant été intégrés dans les fiches action, seules des mesures d'évitement « amont », c'est-à-dire au stade anticipé, ont été proposées pour les quelques sous-actions pouvant comporter des incidences résiduelles.

4. DISPOSITIF DE SUIVI ET INDICATEURS DU PCAET

Pour mesurer comment les orientations du PCAET prennent corps sur le terrain et en apprécier l'efficacité, il est nécessaire de proposer des modalités opératoires de suivi et d'évaluation. L'évaluation environnementale identifie les problématiques et questions qui devront faire l'objet d'un suivi pour permettre cette analyse, et les indicateurs correspondants.

Ce dispositif de suivi a pour but d'atteindre les objectifs environnementaux et de limiter les effets du plan sur l'environnement (et donc de corriger les éventuels impacts négatifs). Les indicateurs sont centrés sur les orientations retenues, ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) envisagées.

Les indicateurs mettront en évidence les évolutions positives ou négatives du territoire de Tarn Agout, sous l'effet de la mise en œuvre des actions du PCAET. Ils seront mis à jour selon une périodicité annuelle avec un bilan général tous les 3 ans. Pour ce faire, la personne chargée de l'animation du Plan Climat de la Communauté de Communes de Tarn Agout réalisera la collecte des données au fur et à mesure afin de disposer d'une vision régulière de chaque indicateur et de pouvoir si besoin faire ressortir les éventuelles incidences du PCAET sur l'environnement. Ce suivi permettra d'orienter et de justifier les futures évolutions de ce plan dans le sens d'une planification territoriale toujours plus durable.

19 fiches actions ont fait l'objet d'indicateurs de suivi spécifiques à l'Évaluation Environnementale Stratégique. Au total, ce sont 15 indicateurs qui ont été ajoutés à l'outil de suivi de la collectivité, dont certains sont employés pour plusieurs fiches.

² Évaluation environnementale - Guide d'aide à la définition des mesures ERC – THEMA – Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et CEREMA – Janvier 2018



E6 Consulting
Résidence Managers, 23 Quai de Paludate
33800 BORDEAUX
05 56 78 56 50
contact@e6-consulting.fr
www.e6-consulting.fr

ACPP
200 rue Marie Curie,
33127 SAINT-JEAN D'ILLAC
06 73 60 30 07
contact@atelier-paysages.fr
www.atelier-paysages.fr